



COMMUNE DE SAVIESE

Conseil communal

NOUVELLES COMMUNALES

Aperçu des décisions du Conseil communal du 8 octobre 2014

Le Conseil communal a pris la décision de résilier la convention de l'APEA du Coteau (autorité de protection de l'enfant et de l'adulte), pour le 31 décembre 2016, soit au terme de la présente législature.

Le droit de cité de la Commune de Savièse a été accordé aux personnes suivantes :

- Mme Simone Gradt Moret
- Mme Nina Ranisavljevic
- Mme Maria Leonor Paredes Ardiles de Romero
- M. Arif Tezcan, Mme Filiz Tezcan et leurs enfants Zara Tezcan et Aliya Tezcan
- M. Pierre Retrouvey, Mme Jocelyne Albert et leur fille Aude Retrouvey
- M. Manuel Fernando Vieira Martins, Mme Rosa de Jesus Marques et leur fils Milton Marques Martins.

Dans le cadre de la promotion de l'intégration, des cours de français pour des personnes non francophones sont organisés depuis le début de l'année. Ils sont dispensés par Mmes Danièle Dayer, Marie-France Héritier, Natacha Varone, Marianne Reynard Saraiva et M. Laurent Reynard.

Le Conseil communal a refusé une participation financière de CHF 11'600.—dans un projet d'intégration cantonal. A ce jour, il n'existe aucune base légale permettant d'imposer une telle participation.

Pour maximaliser l'apport en eau potable provenant de la Commune d'Arbaz, une liaison sera réalisée par la construction d'une chambre de captage au lieu-dit « Oure » et deux maillages sur le réseau d'eau potable du village de St-Germain.

Les travaux de génie-civil pour la sécurisation du captage d'eau potable, contre les laves torrentielles, situé dans le pierrier de Visse, ont été adjugés à l'entreprise Héritier & Cie SA, Sion.

Le béton des stèles du jardin du souvenir s'étant effrité avec le gel, le Conseil communal a décidé de recouvrir ces sept stèles avec de la pierre naturelle de Comblanchien. Cette variante présente une meilleure garantie pour s'imposer aux rigueurs et à l'usure du temps.

Les parcelles de la zone artisanale de Redin sont quasiment toutes exploitées. Une extension sera proposée à l'assemblée primaire, au Nord de la zone actuelle. Cette nouvelle zone se développerait en trois étapes :

- secteur A – partie Est – 1,69 ha
- secteur B – partie Ouest – 0,84 ha
- secteur C – partie médiane – 0,45 ha

Les propriétaires des terrains seront invités à une séance d'information pour leur présenter ce projet d'extension.

Un éclairage avec la pose de lampadaires complémentaires a été installé à proximité du nouveau bâtiment scolaire de Moréchon.